

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 603 attribuant pour l'année 1941 des secours aux nom- més Idriss Moussa, Kamil Ibrahim Saïda Bidet.

n° 603

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 538 du 30/09/1941

Date de publication
8 septembre 1941

Date du numéro
30 septembre 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vull'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vull'arrêté local du 2 mars 1936 réglementant l'attribution des secours à la Côte française des Somalis, ensemble les arrêtés du 7 janvier 1937 et du 6 janvier 1938 l'ayant modifié; La Commission de secours temporaires entendue dans sa séance du 30 août 1941,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont attribués pour l'année 1941 les secours temporaires suivants : 1° 800 francs (huit cents francs) au par tisan Idriss Moussa de Hol-Hol; 2° 600 francs (six cents francs) à l'exinfirmier Kamil Ibrahim, licencié pour inaptitude physique; 3° 750 francs (sept cent cinquante francs) à la nommée Saïda Bidet, fille d'un planton du Trésor décédé après quatorze ans de services. Art. 2.— Le présent arrêté sera enre gistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILIETAS.